

**Conseil économique et social**

Distr. générale
16 avril 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau****Neuvième session**

Genève, 25 et 26 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Adaptation aux changements climatiques
dans les bassins transfrontières****État d'avancement de l'élaboration du recueil
des enseignements à retenir et des bonnes pratiques
concernant l'adaptation aux changements climatiques
dans les bassins transfrontières**

Établi par les pays chefs de file et le secrétariat

Résumé

À sa sixième session, tenue à Rome du 28 au 30 novembre 2012, la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a chargé l'Équipe spéciale de l'eau et du climat d'élaborer, avec le concours du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, un recueil des enseignements à retenir et des bonnes pratiques concernant l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (voir ECE/MP.WAT/37, par. 51 d) .



Le présent document rend compte de l'état d'avancement de l'élaboration du recueil à l'issue de la première réunion du groupe de rédaction, tenue à Genève les 9 et 10 décembre 2013, et de la deuxième rencontre du réseau mondial de bassins travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques, tenue à Genève les 13 et 14 février 2014. Il expose l'approche, le contenu, les méthodes et le calendrier proposés et contient un plan d'ensemble du futur recueil ainsi qu'une liste des études de cas reçues à ce jour et qui seront intégrées dans la publication. Il a été élaboré par le secrétariat, avec les Pays-Bas et la Suisse agissant en tant que chefs de file pour le domaine d'activité 4, intitulé «Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières», du programme de travail de la Convention pour la période 2013-2015.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités, objectifs et mesures proposées par le Groupe de travail	1–5	4
II. Contenu proposé de la publication	6–12	5
A. Plan d'ensemble.....	8	5
B. Études de cas et bonnes pratiques se rapportant aux enseignements à retenir.....	9–12	5
III. Processus d'élaboration de la publication	13–17	6
IV. Projet de calendrier		6
<i>Annexes</i>		
I. Recueil des enseignements à retenir et des bonnes pratiques concernant l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.....		8
II. Liste des communications concernant les bonnes pratiques reçues au 2 avril 2014		15

I. Généralités, objectifs et mesures proposées par le Groupe de travail

1. À sa sixième session, tenue à Rome du 28 au 30 novembre 2012, la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) de la Commission économique pour l'Europe a décidé de recueillir, analyser, publier et faire connaître les bonnes pratiques et les enseignements à retenir en matière d'eau et d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières en se fondant sur le programme de projets pilotes mis en œuvre au titre de la Convention et sur d'autres initiatives analogues. Le recueil en question sera élaboré en coopération avec le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) et plusieurs autres partenaires, en vue de son lancement au septième Forum mondial de l'eau, en avril 2015, en République de Corée.

2. Le recueil présentera et illustrera un certain nombre de mesures et d'enseignements tirés de l'expérience dont il importe de tenir compte lors de l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques dans le contexte des bassins transfrontières. Une fois achevé, il sera publié sous forme électronique sur Internet ou une plate-forme en ligne, ainsi qu'en version papier.

3. Le recueil viendra compléter les *Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques*¹, desquelles il se distinguera par son caractère plus concret et la présentation d'exemples plus détaillés tirés de toutes les régions du monde et de recommandations pratiques. Il pourrait servir de base à une éventuelle mise à jour des Lignes directrices dans la période 2016-2018, si la Réunion des Parties en décide ainsi.

4. Le recueil des enseignements à retenir et des bonnes pratiques s'adressera à tous ceux qui s'occupent d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières: organes communs, commissions de bassins hydrographiques et autres institutions de coopération transfrontières, responsables de l'élaboration des stratégies d'adaptation, particulièrement dans les bassins transfrontières, décideurs, fonctionnaires ministériels chargés des questions relatives à l'eau ou aux changements climatiques, et autres autorités. Une attention particulière sera accordée à la coopération transfrontière; cependant, la publication pourra également être utile aux experts s'occupant d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins nationaux.

5. Le Groupe de travail est invité à:

a) Examiner le document de réflexion et le plan d'ensemble du recueil figurant ci-après et faire part de ses observations sur l'approche, le contenu et le calendrier proposés pour le recueil;

b) Suggérer d'autres bonnes pratiques qui pourraient être présentées dans le recueil;

c) Charger l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, en coopération avec le Bureau, d'élaborer et de parachever, la publication au cours de 2014 en vue de son lancement début 2015 au septième Forum mondial de l'eau.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.II.E.14. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html>.

II. Contenu proposé de la publication

6. Le recueil d'enseignements à retenir et de bonnes pratiques comprendra trois parties principales:

- a) Un aperçu des principaux enseignements à retenir et des recommandations pratiques concernant les différentes étapes de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'adaptation pour les bassins transfrontières;
- b) L'illustration des enseignements par de brefs récits ou des études de cas;
- c) Des conclusions, une synthèse et des indications sur la voie à suivre.

7. Le recueil sera conçu de manière à pouvoir servir de liste récapitulative pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'adaptation transfrontières. Certaines études de cas seront présentées de façon plus détaillée en annexe. Le corps du texte (sans les études de cas) devrait être court – 10 pages maximum – mais pourra comporter des références à d'autres publications et processus.

A. Plan d'ensemble

8. Il est envisagé d'organiser le document comme suit²:

1. Introduction;
2. Dispositions générales: dispositions institutionnelles et application des principes de gestion intégrée des ressources en eau;
3. Cadre juridique;
4. Participation des parties prenantes à l'ensemble du processus;
5. Besoins en informations et en données, notamment en ce qui concerne l'échange de données au niveau des bassins;
6. Études d'impact et de vulnérabilité;
7. Élaboration et établissement de l'ordre des priorités des mesures d'adaptation;
8. Questions financières et économiques;
9. Évaluation des stratégies d'adaptation;
10. Renforcement des capacités;
11. Communication et diffusion.

B. Études de cas et bonnes pratiques se rapportant aux enseignements à retenir

9. Pour chacun des enseignements à retenir, on présentera sous forme de «récits» une ou plusieurs études de cas ou exemples de bonnes pratiques illustrant la mise en application concrète de l'enseignement. Ces études de cas et bonnes pratiques seront tirées de l'expérience des projets pilotes, de cas d'espèce présentés aux réunions et aux ateliers de l'Équipe spéciale et d'autres initiatives d'adaptation aux changements climatiques mises en œuvre avec succès dans des bassins transfrontières du monde entier.

² On trouvera un exposé détaillé du plan d'ensemble en annexe.

10. Chaque étude de cas ou bonne pratique fera l'objet d'une présentation brève et concise et d'une explication de son rapport avec l'enseignement ou les enseignements correspondants.

11. Un tableau indiquant à quels enseignements correspondent les différentes études de cas et bonnes pratiques sera établi pour préparer le recueil; il pourra éventuellement figurer dans le recueil. On trouvera des exemples de bonnes pratiques plus détaillés dans une annexe, où l'ensemble du processus d'élaboration d'une stratégie d'adaptation sera décrit pour plusieurs bassins transfrontières.

12. Lorsque cela sera pertinent et possible, on donnera également des exemples de mauvaises pratiques en expliquant ce qui n'a pas bien fonctionné et pourquoi. Les cas d'échec sont parfois plus instructifs que les bonnes pratiques.

III. Processus d'élaboration de la publication

13. À sa sixième réunion, tenue à Genève le 27 juin 2013, l'Équipe spéciale de l'eau et du climat a décidé d'établir un groupe de rédaction pour faciliter l'élaboration du recueil des enseignements à retenir et des bonnes pratiques. Ce groupe de rédaction, dont la langue de travail est l'anglais, se compose d'experts participant à des projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques dans des bassins transfrontières et de représentants d'organismes partenaires et d'autres institutions. Ses membres exercent leurs fonctions d'expert à titre personnel.

14. À sa première réunion, tenue au Palais des Nations à Genève les 9 et 10 décembre 2013, le Groupe de rédaction a réfléchi aux objectifs, au projet de plan d'ensemble et au contenu de la publication et examiné l'aperçu général des enseignements proposés et un modèle de présentation des bonnes pratiques, ainsi qu'un projet de calendrier pour ses prochaines activités.

15. Les tâches des membres du groupe de rédaction consisteront, entre autres, à élaborer et à réviser le plan du recueil, à recenser et sélectionner les enseignements et les bonnes pratiques et à réunir les études de cas, les récits et les exemples pertinents s'y rapportant, à élaborer les éléments du projet de texte, à examiner les différents projets, et à communiquer avec les auteurs des études de cas.

16. Une petite équipe chargée de rédiger et de réviser la publication et d'en assurer la cohérence sera créée.

17. Les progrès accomplis seront régulièrement passés en revue par l'Équipe spéciale de l'eau et du climat et le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau au titre de la Convention sur l'eau.

IV. Projet de calendrier

<i>Dates indicatives</i>	<i>Activité</i>
13-14 février 2014	Deuxième réunion du réseau mondial des bassins travaillant sur l'adaptation aux changements climatiques: examen des progrès accomplis
Fin avril 2014	Sélection des bonnes pratiques à inclure dans le recueil
Avril-mai	Soumission par les auteurs de leurs projets de contribution

<i>Dates indicatives</i>	<i>Activité</i>
Juin-septembre	Compilation de la première version du projet
25-26 juin 2014	Présentation des progrès accomplis à la neuvième session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau
13-15 octobre 2014	Présentation du projet au cinquième atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières et de la septième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat; deuxième réunion du groupe de rédaction
Octobre-décembre 2014	Établissement de la version finale du document
Janvier-février 2015	Traduction (à ce stade, en anglais et en français) mise en page et impression
Avril 2015	Lancement et présentation du recueil au septième Forum mondial de l'eau
Mars 2015	Atelier sur les inondations organisé par l'Allemagne et réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat
Novembre 2015 (Hongrie)	Septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau

Annexe I

Recueil des enseignements à retenir et des bonnes pratiques concernant l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

Projet de plan d'ensemble annoté^a

1. Introduction

1.1 Généralités et objectifs

1.2 Définitions

Un **enseignement à retenir** est une recommandation concernant une notion ou une approche qui s'est avérée utile ou efficace dans la pratique.

Une **bonne pratique** s'entend d'une situation dans laquelle une notion ou une approche donnée s'est avérée utile ou efficace et où la capacité d'adaptation a été améliorée.

1.3 Public visé

Le recueil s'adresse à tous ceux qui s'occupent d'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières: organes communs, commissions de bassins hydrographiques et autres institutions de coopération transfrontières, responsables de l'élaboration de stratégies d'adaptation, particulièrement dans les bassins transfrontières, décideurs, fonctionnaires ministériels chargés des questions relatives à l'eau ou aux changements climatiques, et autres autorités.

1.4 L'importance de la coopération transfrontière pour l'adaptation aux changements climatiques

L'eau est une question transversale et doit être examinée à tous les niveaux et selon une approche intersectorielle. Les questions relatives à l'eau concernent de très nombreuses parties prenantes aux besoins contradictoires et concurrents, et des zones traversées par de multiples frontières naturelles, politiques et juridictionnelles, comme l'a constaté la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) tenue en 2012. La coopération est nécessaire pour régler des questions telles que la répartition des ressources en eau, les incidences en amont et en aval de la pollution de l'eau et du prélèvement d'eau, le développement des infrastructures, la surexploitation et le financement de la gestion de l'eau. La coopération dans le domaine de l'eau contribue à^b:

a) **Réduire la pauvreté et améliorer l'équité.** L'instauration d'une gouvernance plus participative et la coopération entre les différents usagers peuvent

^a Le présent plan d'ensemble est un projet et reste en cours d'élaboration au 4 avril 2014. Une version actualisée sera présentée à la neuvième session du Groupe de travail en juin 2014.

^b Voir: «*Water cooperation in action: approaches, tools and processes*», rapport de la Conférence internationale annuelle d'ONU-Eau de 2012/2013, tenue à Zaragoza (Espagne) du 8 au 10 janvier 2013. Disponible (uniquement en anglais) à l'adresse http://www.zaragoza.es/ciudad/medioambiente/onu/en/detallePer_Onu?id=710.

contribuer à assurer un accès équitable à l'eau, ce qui est essentiel pour répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement;

b) **Réaliser des gains économiques.** La coopération peut aboutir à une utilisation plus efficace et plus pérenne des ressources en eau, notamment grâce à des plans communs de gestion qui bénéficient à toutes les parties et favorisent l'amélioration des conditions de vie;

c) **Préserver les ressources en eau et protéger l'environnement.** La coopération facilite l'échange de données et d'informations et favorise l'élaboration de stratégies communes de gestion visant à préserver les ressources en eau et à protéger les écosystèmes liés à l'eau;

d) **Promouvoir la paix.** La coopération dans le domaine de l'eau contribue à apaiser les tensions culturelles, politiques et sociales et à établir une relation de confiance entre les communautés, les régions et les États.

2. Dispositions générales: dispositions institutionnelles et application des principes de gestion intégrée des ressources en eau

2.1 Démontrer l'importance et l'utilité des activités d'adaptation à l'échelle des bassins

Recenser les liens de dépendance des uns et des autres à l'égard des ressources en eau et les possibilités de coopération. Recenser également les avantages économiques, ainsi que les avantages culturels, politiques et sociaux (potentiels).

2.2 Veiller à ce que toute politique d'adaptation considère les changements climatiques comme l'un des nombreux facteurs anthropiques exerçant une pression sur les ressources en eau

Les autres facteurs sont la croissance démographique, les migrations, la mondialisation, l'évolution des modes de consommation et le développement agricole et industriel. Ces différents facteurs interagissent les uns avec les autres et peuvent avoir des rétroactions positives et négatives. Par conséquent, les stratégies d'adaptation devraient être coordonnées avec les autres mesures de gestion de l'eau et intégrées dans une stratégie globale. Les scénarios peuvent être utiles pour évaluer les effets possibles des différents facteurs de pression et élaborer des mesures de gestion de l'eau.

2.3 Faire participer dès le départ les décideurs au processus d'adaptation pour que celui-ci soit en phase avec l'élaboration des politiques

Dans le domaine des changements climatiques et de la coopération transfrontières, qui sont potentiellement très politiques, il est crucial de réunir et de faire participer des experts (ou scientifiques) et des décideurs dès le départ – et même dès la phase d'élaboration du projet –, pour faire en sorte que les intéressés s'approprient les résultats obtenus et y apportent le soutien politique voulu. Une façon d'y parvenir est de créer un groupe de travail dans lequel toutes les parties prenantes sont représentées.

2.4 Mettre en place une structure institutionnelle pour s'assurer que les pays riverains coopèrent dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques

La mise en place d'un organe commun chargé de la gestion conjointe des bassins peut être le moyen d'aborder les questions d'adaptation. Une autre solution possible serait

qu'un organe directeur, par exemple une conférence ministérielle, établisse un mandat. Les organes communs existants devraient avoir pour mandat de s'occuper des questions d'adaptation ou, si ce n'est pas le cas, recevoir un mandat à cet effet.

2.5 Intégrer l'approche écosystémique dans les stratégies d'adaptation

L'approche écosystémique est souvent relativement peu coûteuse et d'un bon rapport coût-efficacité. Il est possible d'accroître la résilience des écosystèmes en faisant de ceux-ci des «consommateurs d'eau» par le jeu des flux environnementaux. Les écosystèmes d'eau douce sains se caractérisent souvent par une résilience naturelle élevée et peuvent résister à des phénomènes extrêmes, permettant la transition vers de nouvelles conditions écologiques. Les infrastructures hydriques traditionnelles réduisent ou limitent d'ordinaire cette résilience. Les infrastructures de gestion de l'eau «écologiques» ou «vertes» peuvent contribuer à la fois au contrôle des ressources en eau, au rétablissement des régimes d'écoulement et à la restauration de la résistance naturelle aux chocs climatiques. Outre son effet direct sur l'adaptation, l'approche écosystémique de l'adaptation a d'autres retombées positives, notamment l'amélioration des conditions de vie des populations. Elle est particulièrement utile dans les bassins (transfrontières) qui peuvent être considérés comme un seul écosystème du fait que les mesures d'adaptation fondées sur cette approche sont susceptibles d'avoir des effets positifs sur l'ensemble du bassin.

2.6 Veiller à ce que l'ensemble du processus soit transparent et ouvert

Les parties qui coopèrent au niveau d'un bassin transfrontières doivent veiller à communiquer d'une manière transparente sur les méthodes employées, les incertitudes, les intérêts en jeu, etc., afin d'établir la confiance réciproque nécessaire.

2.7 Créer des synergies et des liens entre les mesures d'adaptation prises à différents échelons gouvernementaux (local, national, régional et transfrontières) et dans différents secteurs (économiques)

De nombreuses activités d'adaptation sont déjà en cours au niveau national: les gouvernements élaborent des stratégies nationales d'adaptation, des plans d'adaptation, des plans sectoriels et de nombreux autres documents directifs. Les stratégies d'adaptation transfrontières devraient liées et intégrées aux stratégies d'adaptation nationales, notamment pour garantir la mise en œuvre des mesures.

3. Cadre juridique

3.1 Élaborer des accords transfrontières souples

Les nouveaux accords transfrontières devraient être souples pour permettre l'adaptation à l'évolution de la variabilité des débits.

4. Participation des parties prenantes à l'ensemble du processus

4.1 Faire participer dès le départ les décideurs au processus d'adaptation pour que celui-ci soit en phase avec l'élaboration des politiques

4.2 Faire participer les parties prenantes à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et mesures d'adaptation

Pour ce faire, il faut inciter la société civile à s'intéresser à la question.

4.3 Créer des équipes transfrontières réunissant scientifiques, membres des autorités administratives et experts, afin de pouvoir mener des évaluations conjointes

La création d'un groupe commun chargé d'harmoniser les outils, les méthodes, les modèles et les scénarios à utiliser est un bon moyen de préparer une évaluation de la vulnérabilité à l'échelle d'un bassin et de faire avancer les activités d'adaptation en général. Les groupes de ce type devraient réunir des représentants de tous les pays riverains ainsi que des différentes régions et des différents secteurs jouant un rôle à l'échelle du bassin. À cet égard, il est essentiel d'assurer un échange d'informations efficace entre les pays. Il peut être utile de procéder à une analyse des parties prenantes pour identifier les personnes qu'il convient de faire participer à ce processus. Il faut par ailleurs conduire une étude initiale détaillée pour recenser les projets, les stratégies, les lois et les politiques ayant trait à l'adaptation en vigueur dans les pays riverains.

5. Besoins en informations et en données, notamment en ce qui concerne l'échange de données au niveau des bassins

5.1 Réunir et mettre en commun les données, les informations et les modèles appropriés et nécessaires à l'échelle du bassin et pour l'ensemble du cycle de l'eau

Il s'agit notamment de connaissances locales quantitatives et qualitatives, de relevés paléoclimatologiques, de relevés de données concernant les eaux de surface et les eaux souterraines, de projections (par exemple celles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), de relevés de données sur les phénomènes extrêmes, d'estimations relatives à la fourniture, à la demande et à l'utilisation d'eau, de données servant à l'élaboration de scénarios climatiques, socioéconomiques et environnementaux et de la création d'une base de connaissances sur les changements prévus. Dans les cas où toutes les données nécessaires ne sont pas disponibles, il est possible de recourir à des données partielles ou à d'autres sources de données (telles que les instruments de télédétection et les satellites), ou encore à des avis d'expert.

Pour que la mise en commun des données soit possible, il faut disposer d'une base de données commune, intégrée et accessible. L'échange d'informations et de données peut se faire d'abord à une petite échelle puis à une échelle plus grande, sachant que les pays et les autres détenteurs de données pourraient, dans un premier temps, s'y montrer hostiles. Les différents ensembles de données doivent être harmonisés pour ce qui est de l'échelle utilisée, de leur résolution et de leur objet, de manière à ce qu'ils soient interopérables. Il faut traiter les données de la base de données pour les vérifier, les valider sur le terrain et en déterminer l'exactitude, la précision et le degré d'incertitude.

5.2 Évaluer les domaines thématiques, spatiaux et temporels de la collecte de données et les lacunes dans les données

Dans un premier temps, il convient d'examiner conjointement les besoins en données au niveau transfrontières. Il faut ensuite recenser et comparer les données disponibles, en prenant bien note des lacunes en la matière.

5.3 Transférer les connaissances des milieux scientifiques aux décideurs et à la sphère politique

Le transfert de connaissances pourrait être assuré par un groupe de travail composé de décideurs et de scientifiques.

6. Études d'impact et de vulnérabilité

6.1 Élaborer une conception commune des notions de vulnérabilité, d'opportunité, d'impact et d'incertitude dans le domaine des changements climatiques

Il est primordial de conduire des évaluations conjointes des problèmes, des priorités et des solutions dans les bassins (transfrontières).

6.2 Tenir compte de toutes les étapes du cycle de l'eau dans l'évaluation de la vulnérabilité

Il faut tenir compte des phases de précipitation, de ruissellement et de recharge des nappes souterraines, ainsi que d'un large éventail de variables relatives à l'eau (concernant notamment la quantité et la qualité de l'eau et le caractère saisonnier des phénomènes).

6.3 Importance cruciale de la coopération avec les pays voisins aux fins de l'élaboration de scénarios et de modèles et de l'échange de données

Ces échanges permettent d'utiliser une gamme plus large de modèles et de scénarios et de réaliser des prévisions plus fiables, grâce à la plus grande quantité de données disponibles.

6.4 Harmoniser l'utilisation des modèles climatiques, environnementaux et socioéconomiques et l'élaboration de scénarios

À cette fin, les modèles nationaux peuvent être mis en rapport et comparés. Idéalement, il conviendrait de créer des modèles et des scénarios portant sur l'ensemble de tel ou tel bassin.

6.5 Établir des mécanismes permettant de mettre à jour régulièrement les évaluations, les scénarios de changement et l'analyse des conséquences pour les ressources en eau, afin d'assurer la souplesse des activités d'adaptation

6.6 Associer à l'évaluation de la vulnérabilité des mesures concrètes et des activités sur le terrain pour accroître la capacité d'adaptation

Il s'agit notamment de mesures zéro regret ou faible regret visant à faire face aux inondations ou aux vagues de sécheresse.

6.7 Dans les résultats des évaluations, concilier les incertitudes avec la confiance à l'égard recommandations et les stratégies

7. Élaboration et établissement de l'ordre des priorités des mesures d'adaptation

7.1 Face aux incertitudes des données et des informations sur les changements climatiques, il est nécessaire d'adopter une approche adaptative des mesures de mise en œuvre

7.2 Les études d'impact sur l'environnement et les évaluations environnementales stratégiques peuvent fournir une base institutionnelle et juridique à l'adaptation aux changements climatiques

7.3 Mettre au point une combinaison de mesures structurelles et non structurelles

Les stratégies d'adaptation efficaces reposent sur une combinaison d'instruments réglementaires et économiques d'ordre structurel et non structurel, et d'activités d'information et de sensibilisation, visant à faire face aux incidences à court, moyen et long terme des changements climatiques.

7.4 Organiser les mesures d'adaptation par ordre de priorité

Les mesures d'adaptation peuvent être organisées par ordre de priorité sur la base d'études de vulnérabilité et d'analyses coûts-avantages, ou à l'aide d'autres outils de prise de décision, tels que le système d'aide à la décision élaboré par l'Alliance for global water adaptation (AGWA) et d'autres outils du même genre. Ces outils et leurs résultats devraient être exposés de façon suffisamment simple dans un bref document à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques.

7.5 Faire participer d'autres secteurs à la définition des priorités

Il est possible de faire participer d'autres secteurs à la définition des priorités en matière d'adaptation, par exemple en organisant des ateliers multipartites, pour rechercher des synergies possibles avec les plans d'adaptation d'autres secteurs (énergie, agriculture, etc.).

7.6 Évaluer les coûts et les avantages économiques, environnementaux et sociaux des différentes solutions d'adaptation

7.7 Examiner les possibilités de lier et d'intégrer les activités aux efforts d'adaptation réalisés à d'autres échelons

Évaluer les effets que les solutions d'adaptation adoptées aux échelons national et infranationaux pourraient avoir au-delà des frontières. Prendre en compte systématiquement les mesures d'adaptation transfrontières dans les stratégies nationales, notamment en matière de changements climatiques, et vice-versa. En outre, il est nécessaire d'échanger des informations sur les stratégies nationales d'adaptation et leur mise en œuvre au cours de l'élaboration d'une stratégie d'adaptation. Enfin, il conviendrait de déterminer quelles questions doivent être examinées au niveau transfrontière, à l'échelle du bassin (notamment en matière d'agriculture, d'écosystèmes et d'infrastructures), et quelles questions ne requièrent pas de coordination ou d'activités à l'échelle du bassin.

8. Questions financières et économiques

8.1 Intégrer l'analyse coûts-avantages et les mécanismes financiers liés au processus décisionnel

Les questions financières jouent un rôle important dans le processus décisionnel. Il importe de procéder à une évaluation initiale approximative des incidences que les changements climatiques auront sur les ressources en eau d'un point de vue économique, afin de convaincre les décideurs de la nécessité d'agir. À un stade ultérieur du processus, des instruments économiques et des mécanismes financiers pourront être utiles pour faire face aux risques et aux incertitudes.

- 8.2 **Assurer le financement du plan d'adaptation au moyen d'une combinaison de fonds publics et privés**
- 8.3 **Dans un bassin transfrontières, il peut être judicieux de prendre des mesures financées conjointement afin de pouvoir mener des interventions là où elle sont le plus efficaces**

9. Évaluation des stratégies d'adaptation

- 9.1 **Mettre en œuvre des mesures concrètes (faible regret ou sans regret) tout en continuant à suivre, à évaluer et à développer la stratégie**

10. Renforcement des capacités

- 10.1 **Recenser les besoins de renforcement des capacités pour élaborer un plan en la matière**

Il pourrait être nécessaire de mener des activités de renforcement des capacités au niveau des différents bassins dans des domaines ne concernant pas directement l'eau, tels que la planification, la gestion des incertitudes ou l'élaboration de scénarios.

- 10.2 **Mener des activités d'information pour faire mieux comprendre la nécessité de l'adaptation**
- 10.3 **Assurer l'échange de connaissances et de données d'expérience sur les activités d'adaptation entre les parties prenantes pour développer les connaissances et renforcer les capacités**

11. Communication et diffusion

- 11.1 **La participation des parties prenantes favorise l'élaboration de mesures tenant compte de la situation locale**
- 11.2 **Faire intervenir les communautés locales des régions frontières**
- 11.3 **Mettre au point une action de communication efficace concernant les changements climatiques et les incertitudes en la matière**

Une action de communication appropriée constitue un moyen de traduire les évaluations techniques et scientifiques de la vulnérabilité et de l'impact en changements institutionnels au niveau des gouvernements.

Annexe II

Liste des communications concernant les bonnes pratiques reçues au 2 avril 2014

<i>Titre</i>	<i>Communication présentée par</i>
Modèle de prévision du niveau des eaux de l'Oubangui	M. Blaise-Léandre Tondo, M. Damien Brunel, Commission internationale du bassin du Congo
Changements climatiques dans les pays parties à la Convention d'Albufeira (Espagne et Portugal)	M. Ampa Sereno, Université de Lisbonne
Mise en œuvre de plans environnementaux dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques: étude de cas sur le bassin inférieur du Dniestr	M. Alexei Andreev, Biotica, République de Moldova
Principaux facteurs influant sur l'adaptation aux changements climatiques dans le contexte de la gestion de l'eau au niveau transfrontières	M. John Labadie, expert indépendant
Le Brésil et la coopération dans les bassins transfrontières à l'ère des changements climatiques	M. Rafael Prado, Brésil
Cadre stratégique pour l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niémen élaboré sur la base d'évaluations et de prévisions concernant le climat et le ruissellement, une évaluation de la vulnérabilité et des initiatives de coopération intersectorielle	M. Vladimir Korneev, Bélarus
Classification des zones moldoves du bassin du Dniestr en fonction de leur vulnérabilité face aux changements climatiques	M. Roman Corobov, Eco-Tiras, République de Moldova
Coopération transfrontières à la gestion des risques d'inondation au niveau d'un bassin fluvial, compte tenu des incidences des changements climatiques	Commission internationale du bassin de la Save
Étude de cas sur le bassin du Niger	M. Daniel Sighomnou, Organisation météorologique mondiale
Élaboration de mesures visant à adapter un bassin transfrontières aux changements climatiques	M. Iurii Nabyvanets, M. Mykola Babych, Ukraine